



Réunion du Comité Syndical du mercredi 11 février 2015

COMPTE RENDU

Le Comité Syndical s'est réuni le onze février deux mille quinze à dix neuf heures à Joigny, dans les salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Danielle BOISSON-BERGOT, Ghislaine BRUNEAU, Martine BURLET (pouvoir de Martine MILLET), Eliane CHARLOT, Martine DEBREUVE, Isabelle MICHAUD, Roselyne PIAT, Catherine PICHON (suppléante), Chantal SEUVRE (suppléante),

Messieurs Stéphane ANTUNES, Mahfoud AOMAR, Pascal BARBERET, Gérard CHAT, Gérard DELILLE, Claude GRUET, Daniel HUGOT, Michel LEGOUGE (suppléant / pouvoir de Marc SCHALLER), Jean MICHAUT, Lionel MION (pouvoir de Christophe BONNEFOND), Jean-Louis QUERRET, Philippe RENE, Bernard Riant, Patrick ROUSSELLE, Denis ROYCOURT (pouvoir de Joëlle RICHET), Nicolas SORET, Jean-Marie VALNET, Yannick VILLAIN.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mesdames Aurélie BERGET, Martine MILLET, Joëlle RICHET, Catherine DECUYPER.

Messieurs Patrice BALLEST, Christophe BONNEFOND, Maurice HARIOT, Jean-Louis LEPRUN, Frédéric PETIT, Marc SCHALLER, Jean-Paul SOURY, Jean-Luc WARIE.

Monsieur SORET, Président, remercie les présents et déclare la séance ouverte.

① Territoire zéro gaspillage zéro déchet

Le Président annonce que le syndicat est lauréat de l'appel à projets « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » pour lequel il s'était porté candidat en décembre dernier.

Il précise que pour mettre en œuvre les actions du programme et atteindre les objectifs fixés, le syndicat va bénéficier d'une aide :

- Accompagnement technique de l'ADEME,
- Soutien financier immédiat pour la mise en place d'une animation : financement d'une partie du salaire de Juliette Lefèvre, qui sera chargée de l'animation du programme,
- Accès privilégié et bonifié aux aides du Ministère pour la réalisation d'études de faisabilité (à hauteur de 70%, soit le soutien maximum) et un soutien à l'investissement (bonifié de 10 points) ; N. SORET précise que cela vaut aussi pour les collectivités engagées dans le programme aux côtés du syndicat, et que cela est très intéressant dans le cadre de travaux d'aménagement d'une déchèterie par exemple).

Le Président rappelle que l'objectif est de continuer à faire baisser la production de déchets et de réduire la part de déchets destinés à l'enfouissement en améliorant le recyclage et la valorisation. Un important axe de travail sera consacré à la gestion des biodéchets, qui représentent encore 30 % des poubelles. Il évoque également le projet d'extension des consignes de tri qui permettrait de valoriser davantage d'emballages.

Il précise que la contractualisation avec l'ADEME sera mise en place d'ici 2 mois.

M. MION demande si ce programme aura un impact sur le projet de création d'un centre de stockage concernant le choix du mode de traitement et le lieu d'implantation.

M. SORET rappelle que le choix du bioréacteur ne sera en principe pas remis en cause puisqu'il est conforme à l'actuel PDEDMA. Il ajoute que l'objectif de réduction des biodéchets présents dans les résiduels n'est pas incompatible avec un bioréacteur car il sera impossible de détourner la totalité des fermentescibles.

Concernant le choix du site, l'impact sera direct puisque l'objectif de ce programme est de réduire considérablement la quantité de déchets résiduels à enfouir, et que le choix du site dépend directement du tonnage à accueillir. L'une des contraintes de la recherche réalisée était une superficie de 50 ha. Or celle-ci sera réduite si les tonnages à enfouir diminuent, et les choix seront plus nombreux. Il souligne quand même que la difficulté liée à l'acceptation par la population sera tout de même présente.

M. ROYCOURT souhaite ajouter que l'élimination des résiduels par incinération semble plus que jamais inappropriée aux objectifs de réduction des résiduels, puisque ce mode de traitement impose d'alimenter les fours avec une quantité constante de déchets afin d'assurer une production de chaleur constante. C'est le cas du Sénonais, qui s'inquiète des conséquences du projet d'extension des consignes de tri.

② Représentant de l'Aillantais au bureau syndical

Le Président rappelle qu'à l'occasion de l'élection du bureau par le Comité Syndical le 26 mai 2014, un poste de Vice-Président avait été réservé à l'Aillantais qui n'avait alors pas encore désigné ses délégués syndicaux. Depuis, la communauté de communes a désigné ses représentants.

M. SORET informe que M. VALNET souhaite occuper ce poste, et propose à l'assemblée de délibérer.

☞ **Les membres SONT POUR, à l'UNANIMITE.**

③ Demande de sortie du Migennois

Le Président informe que la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise demande à sortir du syndicat. Cette demande a été faite par un courrier en date du 17 décembre 2014, accompagnée d'une délibération du Conseil Communautaire.

M. SORET rappelle que la sortie d'une collectivité membre d'un syndicat requiert le respect d'une procédure précise, à savoir la délibération du Comité Syndical ainsi que la délibération de l'ensemble des collectivités membres.

Avant que l'assemblée délibère, il souhaite apporter quelques précisions :

- les missions du syndicat, précisées dans les statuts, ne sont pas limitées à la seule recherche d'un site pour la création d'un centre de stockage, mais s'étendent à la prévention des déchets et à l'amélioration de la gestion des déchets en terme de valorisation et de recyclage ;
- le Migennois s'est engagé dans le Programme Local de Prévention des déchets, il fait partie du périmètre du programme contractualisé en 2011 et soutenu financièrement par l'ADEME sur la base d'un nombre d'habitants pour un périmètre donné ;
- le Migennois a souhaité intégrer le groupement de commande pour l'achat de composteurs, afin de pouvoir bénéficier des aides de l'ADEME (50 % du prix du composteur hors taxe) ; le marché prend fin en mai 2016 ;
- le Migennois ne sera pas associé au programme zéro gaspillage zéro déchet, et ne pourra donc pas bénéficier du soutien financier notamment pour les aides bonifiées de l'ADEME, ce qui est dommage pour le territoire ;
- la sortie du Migennois du territoire Centre Yonne est géographiquement incohérente ;
- la sortie du Migennois ne va pas dans le sens de l'intérêt collectif du territoire Centre Yonne et de ses objectifs en matière d'action collective et concertée ; en revanche elle va dans celui de la libre administration des collectivités ;
- la réflexion sur les périmètres des syndicats dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale n'a pas encore abouti ; il est donc probable que le Préfet ne se prononce pas sur la demande du Migennois tant que la question de l'organisation des syndicats n'aura pas été arrêtée.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

☞ **Résultat du vote : 26 CONTRE, 5 ABSTENTIONS.**

M. SORET ajoute qu'un courrier précisant les arguments qui motivent la décision du Comité Syndical sera envoyé à la communauté de communes de l'Agglomération Migennoise.

④ Recrutement d'ambassadeurs

Le président propose le recrutement d'agents pour aider les collectivités à mettre en œuvre les actions des programmes de prévention et territoire zéro gaspillage zéro déchet. Il explique que les collectivités semblent manquer de moyens humains et de temps au sein de leurs services. L'idée est de mettre à disposition des collectivités un mi-temps, à l'exception de l'Auxerrois doté d'un territoire plus grand qui bénéficierait d'un agent à temps plein. Cela représenterait donc 4 équivalents temps plein, si on ne prend pas en compte le Migennois.

Les agents seront beaucoup sur le terrain et pourront par exemple se charger de la mise en place et du suivi des projets de compostage (individuel et collectif), de la sensibilisation et de l'information des particuliers et des professionnels, des enquêtes de terrain, de diverses animations auprès du public et des scolaires, de la réalisation d'audits d'établissements, etc...

Les agents seront formés par le syndicat, qui fournira également le matériel nécessaire (véhicule et ordinateur portable). La collectivité devra l'héberger dans ses locaux. La planification de ses missions sera élaborée en concertation avec la collectivité.

Les agents seront recrutés sous contrat aidé (contrat d'avenir ou contrat d'accompagnement dans l'emploi). Le syndicat se chargera du recrutement sachant qu'un entretien du candidat avec la collectivité sera organisé pour valider le choix. Le début contrat est prévu en avril, pour une durée de 2 ou 3 ans en fonction du type de contrat.

M. AOMAR souligne la difficulté du recrutement avec ce type de contrat.

☞ **Les membres SONT POUR, à l'UNANIMITE.**

5 Rémunération de Juliette Lefèvre et Béatrice Morvan

Juliette Lefèvre et Béatrice Morvan sortent de la salle.

M. SORET propose de revaloriser les salaires des deux chargées de mission, Juliette Lefèvre et Béatrice Morvan.

☞ **Résultat du vote : 29 POUR, 2 ABSTENTIONS**

6 Orientations budgétaires 2015

Le Président fait lecture des propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2015 → voir document joint.

Concernant le reversement aux collectivités dans le cadre du Programme Local de Prévention, et notamment la part reversée aux collectivités, il est proposé de « couper la poire en deux » en récompensant les collectivités qui ont mis en place des actions (comme cela était le cas jusqu'à présent) mais en finançant également directement les actions prises en charge par les ambassadeurs.

☞ **Le comité syndical déclare avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2015.**

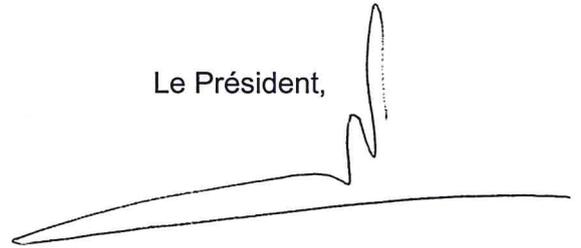
7 Questions diverses

- Le Président rappelle que le syndicat organise le 13 février une réunion d'information sur l'éco-exemplarité des collectivités en matière de prévention et de gestion des déchets ; cette matinée s'adresse aux élus et aux agents de toutes les collectivités du Centre Yonne, intercommunalités et communes. Il y a une centaine d'inscrits.

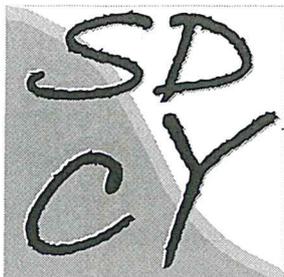
- La **prochaine réunion** du Comité Syndical aura lieu le **25 mars prochain**, avec pour ordre du jour le **vote du budget prévisionnel 2015**. Une convocation sera envoyée aux délégués.

Séance levée à 21 H

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop at the top right.

Nicolas SORET



Propositions d'orientations budgétaires pour 2015 (Réunion du comité syndical du 11/02/2015)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Cotisations des collectivités membres

La participation des collectivités s'élevait à 0,85 € / habitant en 2014, pour un montant total de **129 500 €**.

Pour 2015, il est proposé de baisser cette participation à 0,60 € / habitant (soit une baisse de 30%), ce qui représente un montant total de **90 400 €**.

Le résultat de l'exercice 2014 permet d'envisager cette baisse.

- Aides ADEME pour le Programme Local de Prévention

Le soutien financier de l'ADEME pour le Programme Local de Prévention représente un montant annuel de **161 516 €**, calculé sur la base du nombre d'habitants et qui se décompose de la manière suivante :

- 80 % versés en fin d'année 3 du programme, soit un montant de **129 213 €**
- 20 % versés en début d'année 4 du programme, soit **32 303 €**

- Aides ADEME pour l'animation du programme « zéro gaspillage zéro déchets »

Les modalités de participation de l'ADEME à l'animation du programme doivent encore être précisées prochainement, mais le soutien devrait se traduire par le versement d'un forfait de **24 000 € / an / ETP** pendant 3 ans pour l'embauche d'un animateur. Le SDCY devrait pouvoir bénéficier de cette aide pour le poste de Juliette Lefèvre, qui sera chargée de l'animation du programme.

Dépenses

- Recrutement d'ambassadeurs

Il est proposé de recruter des ambassadeurs « prévention et gestion des déchets » pour renforcer l'action des collectivités en matière de prévention et de gestion des déchets, notamment sur le terrain. Les collectivités ne disposent généralement pas des moyens humains et du temps nécessaires.

Les agents seront formés par le SDCY, et mis à disposition des collectivités : 1 ETP pour l'Auxerrois, et ½ ETP pour les autres collectivités, ce qui porte le nombre de postes à 4 (5 avec le Migennois). Le salaire, le matériel informatique (PC portable) et le véhicule seront pris en charge par le SDCY.

Les contrats proposés seront des contrats aidés : Emploi d'Avenir ou Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), pour une durée de 2 ou 3 ans. Le coût estimatif par poste est compris entre **14 000 et 19 000 €** selon le type de contrat, tout compris. Pour **4 postes**, cela représente un montant annuel de **57 000 à 76 000 €**.

- Reversement aux collectivités dans le cadre du Programme Local de Prévention

En 2014, les aides ADEME pour le PLP ont contribué au financement du poste de l'animatrice prévention, à celui d'actions faites en direct par le SDCY (production de supports de communication, organisation de formations et d'animations, fourniture de composteurs collectifs...).

Ces aides ont aussi été en partie reversées aux collectivités, en fonction des actions mises en place et du temps passé. En 2014, 28 000 € ont été reversés aux collectivités pour les actions de 2013, sur les 60 000 € prévus au budget. Ce système n'a pas atteint les objectifs escomptés, l'action des collectivités étant souvent limitée par le manque de moyens humains et de temps. Il est par ailleurs difficile pour les collectivités d'évaluer la part réservée à la prévention, notamment au niveau du temps passé.

Pour 2015, il est proposé de réduire voire supprimer cette part reversée aux collectivités sur ce modèle, d'allouer une partie de cette somme au financement des postes d'ambassadeurs, et d'augmenter la part réservée aux actions financées directement par le SDCY en attribuant une enveloppe maximum à chaque collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est proposé de reporter au budget 2015 les recettes et dépenses prévues du budget 2014 liées au projet de création du pôle multifilières (acquisition de terrains, étude de faisabilité), prévues au budget 2014.